



ACTUALITÉ

Une nouvelle dynamique pour le dispositif d'accompagnement professionnel des salariés sous-traitants de l'EPR de Flamanville 3.

Dans le cadre de l'accord EDEC (Engagement de développement de l'emploi et des compétences) en partenariat étroit avec l'État, la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF), le Pôle Emploi, le FONGECIF et l'AFPA transitions, l'équipe EDF Grand Chantier engage une nouvelle dynamique dans l'accompagnement des salariés de l'EPR Flamanville 3 aux fins de sécuriser la poursuite de leur parcours professionnel après chantier.



Au plus près du chantier, le point conseil emploi, animé par une conseillère de la MEF, permet aux salariés de disposer de toutes les informations nécessaires pour concrétiser leur projet professionnel.

« Depuis le début du Projet Flamanville 3, nous avons concentré tous nos efforts pour accompagner le plus grand nombre de demandeurs d'emplois du territoire et leur permettre d'accéder aux emplois proposés par le site de Flamanville 3. Aujourd'hui, alors que le chantier touche à sa fin, nous orientons le dispositif d'accompagnement sur le conseil à l'évolution professionnelle des salariés arrivant en fin de mission, qui doit déboucher sur un nouvel emploi, sur un projet de formation ou encore une Validation des acquis de l'expérience (VAE) » explique Jean-Pierre Pottier, chef de mission insertion territoriale d'EDF.

Derrière le « nous », entendez tous les partenaires de longue date associés à l'accord-cadre EDEC. La MEF, Pôle Emploi, le FONGECIF et l'AFPA transitions ont ainsi renouvelé leurs conventions avec l'État et EDF en élargissant leur périmètre d'action et en mettant à disposition des nouvelles ressources et outils adaptés. Cela se concrétise aujourd'hui par plusieurs nouvelles mesures d'accompagnement des salariés et des réunions collectives d'information menées en étroite collaboration avec les employeurs.

Trois conseillers du Pôle Emploi sont désormais à plein temps pour accueillir et conseiller de façon individuelle les

salariés sur la poursuite de leur parcours professionnel après le chantier. Un conseiller du FONGECIF intervient, quant à lui, sur l'accompagnement des projets de formation et leur financement. Depuis le mois de juin 2017, une conseillère de la MEF anime un point conseil emploi, installé aux abords du site. En libre accès, il permet aux salariés d'obtenir toutes les informations sur le dispositif EDEC et sur leurs droits pour poursuivre leur projet professionnel. Des animations spécifiques, comme sur la création d'entreprise, sont également proposées.

Un travail est mené par l'AFPA transitions pour cartographier les compétences des salariés et les mettre en correspondance avec les besoins des entreprises du territoire qui souhaitent recruter. Dans cet objectif et à l'initiative d'EDF, une cellule réunissant plusieurs grands donneurs d'ordre du Cotentin est animée tous les mois.

« Des actions d'information sur le dispositif vont se poursuivre tout au long de l'année 2018 auprès des entreprises et des salariés pour accompagner le redéploiement des compétences de Flamanville 3 au sein de la filière Energie et des entreprises du territoire » conclut Jean-Pierre Pottier.

ENVIRONNEMENT

Rejet non autorisé d'eau contenant des produits anti-corrosion.

Le 11 mars 2018, lors de l'épreuve hydraulique du circuit secondaire, un écoulement d'eau contenant des produits anti-corrosion (hydrazine et ammoniaque) a été détecté dans un local. Cet écoulement a été collecté dans un réservoir en attente d'analyses. Ce réservoir a malencontreusement été vidé dans le circuit d'évacuation des eaux usées avant analyses.

Les concentrations des produits anti-corrosion dans l'eau étant faibles, ce rejet n'a eu aucune conséquence sur la santé des salariés et sur l'environnement. Il reste inférieur au flux journalier et annuel autorisé dans l'arrêté de rejet.

Le 15 mars 2018, il a fait l'objet d'une déclaration d'événement significatif environnement auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire.